

Sur l'addiction aux certitudes

« Une vérité très vraies et très certaine, à cause que la raison nous y a fait déterminer »

La lecture de l'article de JF Dortier, Directeur de la revue Sciences Humaines, consacré à « **Descartes, Pouvoirs et limites de la méthode** » (dans le numéro 308 de Novembre 2018) ravive l'attention que nous sommes toujours tentés d'accorder au concept de 'Raison' en particulier lorsqu'on l'utilise pour assurer l'universelle 'Vérité' que la Raison devrait certifier sans ambiguïté.

Au moins en Francophonie, cette attention est facilitée par la référence à petit texte d'une cinquantaine de page du philosophe René Descartes exceptionnellement rédigé en français (et non en latin) et publié en 1637 en Hollande, ouvrage usuellement cité depuis trois siècles au moins comme '*Le Discours de la Méthode* de Descartes, ou *La Méthode Cartésienne*. Popularité exceptionnelle que l'on attribue tour à tour à sa brièveté (50 pages) et au caractère attractif de son titre complet, d'apparence fort ambitieuse : '*Discours de la Méthode pour Bien Conduire sa Raison et Chercher la Vérité dans les sciences*'. On comprend que pour les lecteurs francophones, ce titre ait longtemps été plus attractif que ceux des auteurs concurrents du XVI^e S. tels que ceux de l'anglais F Bacon *De novum organum scientiarum* (1620) ou du napolitain G Vico, *De nostri temporis studiorum* (G Vico, 1708), qui ne furent traduits en français qu'à partir du XIX^e S.

Outre sa brièveté et son style presque intimiste, ce Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison s'ouvre par l'affichage de son but : « *Bien juger et distinguer le vrai du faux qui est proprement ce qu'on appelle le bon sens ou la raison* ». Cette équivalence initiale du bon sens et de la raison va s'avérer une source d'incompréhension en particulier dans le vaste champ des affaires humaines où l'exercice du jugement se laisse rarement contraindre à l'arbitrage exclusif entre du vrai et le faux.

Mais pour que le produit du jugement soit clair et net, n'importe-t-il pas que l'exposé de la Méthode soit lui aussi *claire et net* ? Ce que le Discours de la Méthode va exposer en une petite page ; Peut-on faire plus clair et net ? Et surtout dans des termes apparemment si convaincant que cette page (dite des *quatre préceptes cartésiens*) est aujourd'hui encore un viatique peu contesté dans la plupart des institutions d'enseignements (sous des labels dérivés de la 'bonne vieille 'rationalité cartésienne' rationalité scientifique, logique pure, ...) ?

La lecture de l'article de JF Dortier dans la rubrique 'Référence' de la Revue Sciences Humaines, incite à espérer que la **lecture critique** des quatre préceptes peut être assez désacralisée pour devenir recevable dans toutes les cultures. Ne faut-il pas leur reconnaître leur humanité, celle du '*roseau pensant*' pascalien : Nulle axiomatique universelle ne s'impose éternellement à la formation du jugement humain ni à l'exercice de la *critique de la faculté de juger*. Elles pourront en revanche, dès lors qu'elles sont explicites, être entendues de façon contingente dans les exercices de la raison humaine guidant l'argumentation et le jugement, que ces exercices soient tenus explicitement pour *non programmable* autant et souvent plus que *programmables*. Dans les deux cas les acteurs concernés sont responsables de leur conclusion '*En cela consiste notre dignité*'.

J'espère ici ne pas trop dépasser l'argument courageux de JF Dortier, ici historien parvenant à condenser en 5 pages bon nombre d'arguments nuancés son propos et le contextualisant assez sans pourtant réduire la lecture de l'immense œuvre de R Descartes à celle des 50 pages de son Discours de la Méthode comme je le fais ici.

Condensation qui pourtant risque de faire perdre aux lecteurs l'attention à deux arguments qu'il semble aujourd'hui important de souligner dans 'les bons usages de la raison'.

Le premier réside dans la phrase d'introduction du paragraphe exposant les quatre préceptes : « **je crue** que j'aurai assez de ... (ces quatre préceptes) ...pourvu que je prisse une ferme et constante résolution de **ne manquer pas une seule fois** à les observer ». N'avons nous pas à nous étonner de cet appel à une '**croissance**' somme toute arbitraire, qui n'est étayée par aucun argument pour garantir la certitude que l'application intégrale de cette méthode conduit à une vérité scientifique certaine ? Ne fallait-il pas que nous soyons tous *addict à la certitude* scientifique pour tenir une **croissance pour le fondement** et critère de légitimation de la Vérité d'un énoncé scientifique ?

Relisons quelques pages plus loin la parabole proposée par Descartes de la décision que doit prendre - en appliquant sans hésiter les quatre préceptes de La Méthode - le voyageur perdu dans une forêt dont a priori il ne connaît rien : '*Ne pas errer en tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ... mais **marcher toujours le plus droit** qu'il peut*'.

Ceci afin de conclure que l'on peut en conséquence '*considérer sa décision non plus comme douteuse en tant qu'elle se rapporte à la pratique, **mais comme très vraie et très certaine** à cause que la raison qui nous y fait déterminer se trouve telle.*'. Cette affirmation catégorique *du vrai et certain* par application de la seule méthode prédéfinie par les quatre préceptes préconisée par un *expert ayant croissance en elle* ne relève t elle pas du rationalisme le plus intégriste ? D'autant plus que dans une telle situation le praticien réfléchissant préférera élaborer en tâtonnant quelques variantes d'alternatives souvent plus plausibles en raisonnant ses explorations contextualisantes du *champ des possibles*.

Est-il sage alors d'apprendre à bien conduire sa raison en s'appuyant au moins symboliquement sur une telle croissance en cette méthode. Je conviens volontiers qu'ici je m'attache à la lettre plus qu'à l'esprit du texte. Mais le praticien qui n'a pas encore pu s'exercer beaucoup à la réflexion dispose t il d'autre accès au texte que par sa lettre ?

Le deuxième argument est celui engendré par la lettre du texte du quatrième précepte : '*Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entier et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre*' L'interprétation de ce texte proposée par JF Dortier qui le qualifie de « règle de la vérification » n'est-elle pas très restrictive : « *Une fois une vérité établie, il faut ensuite passer en revue toutes les étapes du raisonnement pour vérifier qu'aucune faute ou oubli n'a été commis* ». Ne peut aussi bien tenir ce quatrième et impératif précepte à la lettre ? Ne nous incite t il pas expressément à dénombrer soigneusement en les identifiant toutes les informations qu'il importait de pendre en compte dans le raisonnement, et ceci de façon exhaustive '*s'assurer de ne rien omettre par des revues générales*' ?

Certes dans les affaires humaines, les situations dans lesquelles on peut être absolument certain que l'on a procédé à l'identification et au dénombrement de toutes les informations qu'il fallait considérer en étant *assuré de ne rien omettre* sont si rares que pris à la lettre ce précepte de simplification - plus que de vérification' – n'est que rarement applicable avec certitude. Ce qui, invalidant le quatrième précepte, invalide par contre coup l'utilisation des trois premiers préceptes : '*Ne manquer pas une seule fois de les observer* tous le quatre' rappelle l'introduction de leur exposé.

Aussi semble t il plus sage et plus conforme à l'esprit du texte que qualifier ce quatrième précepte de '**précepte de fermeture**'. Et par là de convenir que le risque de quelques oublis ou de quelques inattentions est tel que l'on ne peut plus certifier **comme très vrai et très certain** l'énoncé que le raisonnement produira.

Convenir de cette acceptation de la fermeture de l'usage de la raison hors d'une zone pré délimitée est bien sûr un exercice familier et recevable dès lors qu'on explicite expressément, en rappelant que le résultat affiché n'est plus, **en raison**, *très vrai et très certain*. Proposition qui incite à convenir que *l'évidence du clair et net* affiché par le premier précepte n'est celle d'un point de vue parmi tant d'autres possibles, au moins aussi pertinents,

et par là à restaurer *un précepte de contextualisation intentionnelle* à attacher à toute *bonne conduite de la raison dans les affaires humaine*¹.

Incitation aussi à lire et à relire l'appel d'Edgar Morin présenté à l'Académie des Sciences Morales et Politiques de 1979 sous le titre '*Pour une raison ouverte*'².

Veille proposée par J L Le Moigne

¹ Emprunté au titre de l'ouvrage de HA Simon '*Reason in Human affairs*', 1983, Stanford University Press. L'ouvrage n'est hélas pas encore traduit en français

² Appel publié dans l'ouvrage d'E Morin « Science avec conscience » dès sa première édition, Ed. Fayard, 1982, Nouvelle édition, coll. Point, 1990, régulièrement réédité 2017. Il faut aussi mentionner le dernier chapitre intitulé « Pour une rationalité ouverte » de « L'aventure de la Méthode », ed Seuil, 2015